

Facturation Électronique: êtes vous prêt ?

1. La facturation électronique, qu'est-ce que c'est ?

Avec la facturation électronique, vous allez recevoir, émettre et transmettre une facture dématérialisée qui contient des données ou des informations sous forme structurée, c'est-à-dire uniquement exploitables de façon informatique.

2. Qui est concerné ?

Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leur taille, le chiffre d'affaires réalisé, la forme juridique, y compris les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs.

3. Calendrier du déploiement

Depuis Juillet 2025 : Les premières factures électroniques s'échangent sur la base du volontariat.

1er Sept. 2026 : Obligation d'émission pour les grandes entreprises et ETI. Obligation de réception pour toutes les entreprises.

1er Sept. 2027 : Obligation d'émission pour les PME, TPE et micro-entreprises (au plus tard).

4. Quelles sont les opérations concernées ?

Que vos clients soient des particuliers ou des professionnels, établis en France ou à l'étranger, vous êtes concernés par la réforme. Selon la nature de votre client, vous adresserez une facture électronique ou vous ferez une déclaration des données de transactions (ou e-reporting).

5. Comment émettre et recevoir vos factures ?

Depuis le 1er septembre 2026, chaque entreprise doit désigner sa plateforme, pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données.

6. Quelle plateforme agréée propose Optigest+ Association à ses adhérents ?

Cette plateforme s'appelle eFacture. Elle est développée par AGIRIS, via sa filiale Cecurity.

AGIRIS est un éditeur de logiciel partenaire de confiance de notre centre de gestion depuis plus de 20 ans. Nos équipes se connaissent ce qui facilite le déploiement du dispositif. Aujourd'hui AGIRIS c'est 7 100 cabinets d'expertise comptable et 87 000 entreprises équipées d'au moins 1 de ses 15 logiciels de gestion.

Cette plateforme agréée, certifiée ISO27001, est immatriculée par la DGFIP depuis le 5 Septembre 2024.

7. Comment puis je souscrire à cette plate forme ?

Envoyez votre demande à contact@optigestplus.org et nous vous envoyons un mandat à remplir par lequel vous nous autorisez à vous inscrire à la plate forme agréée eFacture. Cette plateforme assurera la mise à jour des adresses de réception des factures électroniques dans l'annuaire centralisé de l'administration.